

Fonds de recherche agroalimentaire axé sur l'agriculture nordique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (FRAN-02)

Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Résumé du projet

Le Fonds de la recherche agroalimentaire axé sur l'agriculture nordique du Saguenay-Lac-Saint-Jean (FRAN-02) a été mis en place dans le cadre d'une entente spécifique de régionalisation afin de développer et d'améliorer les connaissances, les technologies et leur transfert vers les utilisateurs. Elle vise à soutenir la mise en valeur du potentiel agroalimentaire nordique au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le FRAN-02 a comme mission de financer des projets de recherche et de développement sur des problématiques transversales de l'agriculture nordique afin de générer du savoir collectif pour les utilisateurs potentiels de résultats et d'accroître la compétitivité de l'industrie agricole et agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il permet aux acteurs régionaux de participer à la priorisation, au développement et à la réalisation de projets de recherche et de développement qui répondront aux priorités d'action de la programmation de recherche qui encadrera les interventions du FRAN-02. Il permet ainsi de soutenir le développement des productions agricoles et agroalimentaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et accélèrera l'émergence du Créneau d'excellence Agriculture nordique.

Détails du projet

Année ou période: 2011-2014

Coût du projet: 960 000\$

Partenaires financiers:

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec
- Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Municipalités régionales de comté
- Autres

Classification dans le PRDIRT

Domaine d'affaire: Territoire

Enjeux principaux	Dimension(s)
<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 Condition I : La recherche et le transfert de connaissances 	1. Conditions de réussite
Enjeux secondaires	Dimension(s)
<ul style="list-style-type: none"> • 1.3 Condition III : La collaboration et l'engagement des partenaires 	1. Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 La décentralisation des pouvoirs et des responsabilités gouvernementales vers les instances locales et régionales, en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire 	2. Dimension institutionnelle